

PARTICIPEZ ET SOUTENEZ LA RELATION ECOLE-ENTREPRISE



ASSOCIATION
JEUNESSE ET ENTREPRISES
Club FINISTÈRE



Date limite de versement

31 mai 2021

COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Mode d'emploi au dos



EN CHIFFRES (chaque année)

110 entreprises mobilisées

6600 jeunes accompagnés
dans leur projet d'orientation

920 heures de bénévolat
en milieu scolaire

80 professeurs, 800 élèves
participant à des visites d'entreprises

**EN VERSANT UNE PARTIE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE
À AJE 29, JE PARTICIPE À L'ACCOMPAGNEMENT DES
JEUNES FINISTÉRIENS À UNE MEILLEURE CONNAISSANCE
DES MÉTIERS ET DE L'ENTREPRISE**



Notre vocation :

- Accompagner les élèves dans la démarche d'orientation, la construction du projet personnel et professionnel
- Faire découvrir le monde de l'entreprise par des témoignages, des visites
- Promouvoir les filières professionnelles, l'alternance
- Combattre les idées reçues et les clichés sur les métiers
- Informer sur les métiers en tension
- Encourager l'esprit d'entreprendre



Votre responsabilité RSE :

- Dynamiser la RSE de votre entreprise en vous associant à nos actions

**EN 2021, REJOIGNEZ-NOUS POUR PERMETTRE A ENCORE PLUS
DE JEUNES DE CONNAITRE VOTRE ENTREPRISE, VOS METIERS
ET D'Y TROUVER LEUR PLACE**



BESOIN D'INFORMATIONS ?

Françoise Foll répond à vos questions
06 64 32 58 50
francoisefoll.aje29@laposte.net



AJE 29

Immeuble Le Cap Vert
5, rue Félix Le Dantec
29000 Quimper
02 98 10 26 83 - contact@aje29.bzh
www.aje29.bzh



ASSOCIATION
JEUNESSE ET ENTREPRISES
Club FINISTÈRE



COMMENT NOUS SOUTENIR ?



En 2021, rejoignez-nous pour permettre aux jeunes de connaître votre entreprise, vos métiers et d'y trouver leur place

La taxe d'apprentissage 2021 :

0,68 % de la masse salariale annuelle brute

Financement
de l'apprentissage :
87 % TA

Solde de la taxe : 13% TA



AJE 29 peut collecter 30% du solde de la taxe
au titre de son habilitation dans le cadre 13
de l'article L6241-5 du Code du travail

LES 3 ÉTAPES CLÉS :

- 1 / Calculer sa masse salariale pour 2021 pour déterminer son enveloppe « solde de la TA »
 - 2/ L'AJE 29 est référencée sur les listes préfectorales
 - 3 / Verser le montant de l'enveloppe directement à l'AJE 29
- (NB : Bien diriger votre versement à l'Association Jeunesse et Entreprises 29)

COMMENT VERSER À AJE 29 :

Par chèque, à l'ordre de : **Association Jeunesse et Entreprises du Finistère**
5, rue Félix Le Dantec 29000 Quimper

Par virement (Indiquer le nom de l'entreprise dans l'objet) : RIB
Banque : 15589 Guichet : 29313
N° du compte : 03074311440 Clé : 62
IBAN : FR76 1558 9293 1303 0743 1144 062
BIC : CMBFR2BXXX

L'ASSOCIATION JEUNESSE ET ENTREPRISES 29

Reconnue d'utilité publique, l'Association Jeunesse et Entreprises (AJE 29) travaille à l'instauration de liens actifs et concrets entre le monde de l'Entreprise et le monde de l'Éducation. Elle a pour objectif de promouvoir et faciliter l'entrée des jeunes au cœur de la vie professionnelle et de leur donner le goût d'entreprendre.

Nous sommes membre du réseau national AJE représentant plus de 30 clubs en France.



- AJE 29 est votre interlocuteur direct
- AJE 29 est habilitée à percevoir de la taxe d'apprentissage au titre de l'orientation scolaire et professionnelle (OSP)
- AJE 29 ne dispose pas de numéro UAI (unité administrative immatriculée), il n'est pas obligatoire

BESOIN D'INFORMATIONS ?

Françoise Foll répond à vos questions
06 64 32 58 50
francoisefoll.aje29@laposte.net



AJE 29

Immeuble Le Cap Vert
5, rue Félix Le Dantec
29000 Quimper
02 98 10 26 83 - contact@aje29.bzh
www.aje29.bzh

